

COMPTE RENDU DE LA SEANCE**DU CONSEIL MUNICIPAL****Du Mardi 07 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale et sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Alain DUBOIS, Jean-François GOURBILLON, Mathilde BERNARD, Ghislain HURÉ, Frédéric SCÉAU, Elisabeth GOURBILLON, Anne CORMILLOT, Lucie HURÉ-DANIAU et Thomas MAUCLERC

... a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2026

Date d'affichage : 1^{er} avril 2026

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention et d'adhésion
2. Approbation du Compte Financier Unique
3. Affectation des résultats 2025
4. Vote du budget primitif 2026
5. Vote des taux d'imposition 2026
6. Désignation des membres des commissions communales
7. Désignation des délégués intercommunaux
8. SIEIL : motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements)
9. LISEA : cession des délaissés ferroviaires
10. Remplacement de l'alarme incendie défectueuse de la salle des fêtes
11. Aménagement du cimetière : cavurnes
12. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 20 mars 2026

N° 2026-025 Addictions alcool Vie Libre : sollicitation subvention

Monsieur le Maire présente la sollicitation d'Addictions alcool Vie libre.

Le Mouvement Vie Libre anime des groupes de parole à Sainte-Maure-de-Touraine, Descartes et se déplace aussi chez le malade et sa famille sur demande.

Ils souhaitent développer l'accompagnement en milieu rural ainsi que le développement des groupes réservés aux femmes.

La sollicitation est de 400,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas octroyer de subvention aux Addictions Alcool Vie Libre, estimant que chacun peut donner individuellement.

N° 2026-026 Pompiers GSCF : sollicitation subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire présente la sollicitation exceptionnelle du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) nommée « Urgence Liban », destinée à soutenir la poursuite des actions, financer de nouveaux équipements et accompagner les acteurs de secours face à une crise prolongée.

L'attribution est libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas subventionner les Pompiers GSCF, estimant que chacun peut donner individuellement.

N° 2026-027 Adhésion au FLES

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion au FLES (Fonds Local Emploi Solidarité).

L'adhésion permet d'alimenter le fonds mutualisé qui afin de financer ou cofinancer les formations et/ou frais annexes (aide à la mobilité, à l'achat d'équipements professionnels, ...).

Le montant de l'adhésion est libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'adhérer au FLES pour 50,00 € (cinquante euros).

N° 2026-028 Approbation du Compte Financier Unique

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis du conseil municipal du 03 septembre 2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la décision du Maire relative à l'expérimentation du CFU en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de PUSSIGNY ;

Vu le CFU 2025 de la commune de PUSSIGNY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	141 351,14 €	169 527,00 €	310 878,14 €
	Recettes réalisées	71 863,34 €	188 107,72 €	259 971,06 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	122 200,51 €	449 292,42 €	571 492,93 €
	Dépenses réalisées	83 682,36 €	197 613,61 €	281 295,97 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-11 819,02 €	-9 505,89 €	-21 324,91 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 19 150,63 €	279 765,42 €	260 614,79 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-30 969,65 €	270 259,53 €	239 289,88 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 30 969,65 €	270 259,53 €	239 289,88 €

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et ne doit pas prendre part au vote. Le conseil municipal a siégé sous la présidence du 1^{er} adjoint, Monsieur Jean-François GOURBILLON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de PUSSIGNY
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après le vote, Monsieur le Maire est invité à revenir en séance.

N° 2026-029 Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Financier Unique 2025 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2025	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RAR	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	- 19 150,63 €	0.00 €	0,00 €	- 11 819,02 €	- 30 969,65 €
FONCTIONNEMENT	300 058,36 €	20 292,94 €	0,00 €	- 9 505,89 €	270 259,53 €
TOTAL	280 907,73 €	20 292,94 €	0,00 €	- 21 324,91 €	239 289,88 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Déficit d'investissement	30 969,65 €
Restes à réaliser – dépenses	0,00 €
Reste à réaliser – recettes	0,00 €
	0,00 €
= part minimum à affecter à l'investissement	30 969,65 €
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	270 289,53 €
	270 289,53 €
Solde de clôture disponible	239 289,88 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'affecter** les résultats comme suit :

- **Chap 001** **30 969,65 € (dépense d'investissement)**
- **Chap 002** **239 289,88 € (recette fonctionnement)**
- **Compte 1068** **30 969,65 € (recette d'investissement)**
- **Reste à réaliser en dépenses d'investissement** **0,00 € (dépense d'investissement)**
- **Reste à réaliser en recettes d'investissement** **0,00 € (recette d'investissement)**

N° 2026-030 Vote du Budget Primitif 2026

Conformément aux articles L.1612-1, L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire, repoussé au 30 avril lors d'année d'élections municipales.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 23 mars 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire :

	DEPENSES 2026	RECETTES 2026
Section de fonctionnement	406 785,46 €	406 785,46 €
Section d'investissement	135 051,93 €	135 051,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

adopte le budget primitif de pour l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus

maintien la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de :
 - 7,5 % (maximum 7,5%) du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel
 - 7,5 % (maximum 7,5%) du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

N° 2026-031 Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,97 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 39,29 %
- taxe d'habitation résidence secondaire : 10,06 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 1 abstention, 8 pour, décide de voter les taux comme suit :

- **de maintenir** le taux 2025 de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2026 à 30,97 %
- **de maintenir** le taux 2025 le taux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2026 39,29 %
- **d'augmenter** de 3 % le taux de la taxe d'habitation résidences secondaires pour l'exercice 2026 : 10,36 %

et **charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services de la Préfecture.

N° 2026-032 Désignation des membres des commissions communales

Commission Communale de la Voirie

Sont élus : Alain DUBOIS, Jean-François GOURBILLON, Frédéric SCÉAU, Thomas MAUCLERC

Commission Communale des Bâtiments et Cimetière

Sont élus : Alain DUBOIS, Ghislain HURÉ, Mathilde BERNARD

Commission Communale des Finances

Sont élus : Alain DUBOIS, Jean-François GOURBILLON, Mathilde BERNARD, Ghislain HURÉ, Frédéric SCÉAU, Elisabeth GOURBILLON, Anne CORMILLOT, Lucie HURÉ-DANIAU et Thomas MAUCLERC

Commission Communale Fêtes et Cérémonies

Sont élus : Alain DUBOIS, Frédéric SCÉAU, Anne CORMILLOT, Lucie HURÉ-DANIAU

Commission Communale Aménagement Extérieur et Espaces Verts

Sont élus : Alain DUBOIS, Frédéric SCÉAU, Anne CORMILLOT

Commission Communale A10 – LGV

Sont élus : Alain DUBOIS, Jean-François GOURBILLON, Ghislain HURÉ, Elisabeth GOURBILLON, Frédéric SCÉAU

Commission Communale de la Communication

Sont élus : Alain DUBOIS, Mathilde BERNARD, Frédéric SCÉAU

N° 2026-033 Désignation des délégués intercommunaux

Syndicat d'Eau de la Source de la Crosse

Titulaires (2) : Alain DUBOIS, Jean-François GOURBILLON

Suppléant (1) : Ghislain HURÉ

Syndicat Intercommunal des Écoles Primaires du Val de Vienne

Titulaires (3) : Alain DUBOIS, Mathilde BERNARD et Elisabeth GOURBILLON

Suppléant (1) : Lucie HURÉ-DANIAU

SMICTOM

Titulaire (1) : Jean-François GOURBILLON

Suppléant (1) : Alain DUBOIS

PNR

Titulaire (1) : Ghislain HURÉ

Suppléant (1) : Jean-François GOURBILLON

SIEIL

Titulaire (1) : Ghislain HURÉ

Suppléant (1) : Jean-François GOURBILLON

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Titulaire : Alain DUBOIS

Suppléant : Jean-François GOURBILLON

Conseiller Défense

Anne CORMILLOT

Correspondant incendie et défense

Jean-François GOURBILLON

Relais Emploi de Sainte-Maure-de-Touraine

Frédéric SCÉAU

Syndicat des Rivières Val de Vienne

Suppléant : Jean-François GOURBILLON

N° 2026-034 SIEIL : motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements)

Le SIEIL regroupe l'ensemble des communes d'Indre-et-Loire autour des compétences énergies depuis 1937.

Considérant le projet de loi de centralisation qui doit être présenté au Parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal.

Considérant que le Premier Ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils Départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025 une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.

Propose de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal.

Il est précisé que le Président du SIEIL a transmis un courrier à destination de l'ensemble des Parlementaires d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal et de l'autoriser à signer ladite motion ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'énergie ;

Vu les statuts du SIEIL ;

Vu l'adhésion de la collectivité aux compétences du SIEIL et notamment la distribution d'électricité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte** la motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal, telle que présentée en séance et jointe à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite motion ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à la transmettre au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur

N° 2026-035 LISEA : cession des délaissés ferroviaires

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique, la société LISEA a procédé à des acquisitions foncières nécessaires à la construction de l'infrastructure.

A l'issue des travaux, certaines emprises foncières, dites « délaissés ferroviaires », n'ont plus d'utilité pour l'exploitation ferroviaire.

La société LISEA a ainsi proposé la cession de ces parcelles situées sur le territoire communal, cadastrées comme suit et aux conditions suivantes :

- ZO 49 de 5 511 m² pour 551,10 €
- ZO 47 de 5 088 m² pour 508,80 €

(Parcelles en sortant de Vaugault en direction de Doue et d'Antogny-le-Tillac)

La commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier (04 mars 2026) pour faire connaître son intention ou non de se porter acquéreur d'une ou plusieurs de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Désapprouve** l'acquisition des parcelles susvisées appartenant à LISEA
- **Refuse** les conditions de cessions telles que présentées
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier

N° 2026-036 Remplacement de l'alarme incendie défectueuse de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les élus qu'à la suite de la maintenance annuelle des alarmes incendie, celle de la salle des fêtes est défectueuse.

Ainsi, il présente deux devis obtenus pour son remplacement :

- Damien Incendie (prestataire de maintenance) : 641,10 € HT soit 769,32 € TTC – marque identique à l'installation actuelle
- Centre Ouest Incendie : 527,50 € soit 633,00 € TTC – marque qui serait compatible avec l'installation actuelle

Monsieur le Maire demande ainsi l'avis des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de retenir le devis de Damien Incendie pour 641,10 € HT, qui propose une marque identique à l'installation en place évitant ainsi tout risque d'incompatibilité et **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis.

N° 2026-037 Aménagement du cimetière : cavurnes

Monsieur le Maire propose un nouvel aménagement dans le cimetière communal : l'emplacement de 4 à 6 cavurnes.

Ainsi, il présente les devis obtenus :

- Logistic Funéraire 37 : 4 cavurnes 600 x 600 extérieur + 4 tampons cinéraire – 1 010,00 € HT
- Marbrerie Ranché : 5 cavurnes 600 x 600 extérieur – 1 120,83 € HT
- Maison Funéraire Santier Fils : 4 cavurnes 500 x 500 extérieur + 2 cavurnes 600 x 600 extérieur – 1 800,00 € HT

Il indique avoir échangé avec le Directeur de Logistic Funéraire 37. Ce dernier lui recommande l'installation de 4 cavurnes au lieu de 6 afin de ne pas impacter la commune sur ce nouvel aménagement, en indiquant que 3 cases dans le columbarium sont encore disponibles.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus sur ce projet d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le projet de 4 cavurnes
- **Retient** le devis de Logistic Funéraire 37 pour 1 010,00 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis précité et à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce projet

12. Questions et invitations diverses

- a) Cérémonie du 8 mai : les élus de la commission fête et cérémonie se chargent de l'apéritif. Un flyer d'invitation sera transmis aux habitants.
- b) Répartition distribution : le Bourg (Anne CORMILLOT) ; Rue de la Guérivière et Route de Saint-Clair (Thomas MAUCLERC) ; Près de Ruen – Berteau - Moulin Foulon – Sauvage (Alain DUBOIS) ; Gué des Pierres – la Caudière – la Chasseigne – Doux et Vaugault (Jean-François GOURBILLON et Frédéric SCÉAU) ; La Robinière – la Poitevenièrre – la Gapillière – le Bois Rond – le Petit Bois Simon (Lucie HURÉ-DANIAU et Ghislain HURÉ)
- c) Repas des 3 communes : samedi 27 février 2027 au midi. Réserver la salle des fêtes de Ports-sur-Vienne. Consulter un traiteur / prévoir une animation / faire une buvette ?
- d) Repas des aînés : date (7 ou 14 novembre ?) et formules à définir (repas à domicile / repas en salle ?)
- e) La municipalité prévoit d'offrir Vin d'honneur pour les Pussifolies.
- f) Petite maison communale Chemin du Calvaire : un devis avait été signé en 2023 pour effectuer une chappe béton mais les travaux n'ont jamais été réalisés. Le maçon est en capacité de faire prochainement les travaux, au tarif identique. Les élus préfèrent voir l'état de la maison avant d'entreprendre les travaux.
- g) Remplacement de la secrétaire de mairie pendant son congé maternité (du 12 août au 02 décembre inclus). Un entretien avec une candidate est prévu demain.
- h) Un rendez-vous avec l'adjudant-chef QUEVAL du SDIS est prévu le vendredi 17 avril à 9h30 en mairie afin de faire un bilan sur les défenses incendies présentes sur notre commune et réactualiser notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

- i) Une solution doit être trouvée pour remplacer l'utilisation du désherbant. Monsieur le Maire propose l'achat d'un désherbage à choc thermique.
- j) Un rendez-vous est prévu avec Monsieur Régis DÉSIDÉRI, responsable du STA de l'Ile-Bouchard le 27 avril à 14h30 en mairie.
- k) Jean-François GOURBILLON propose de faire un tour de la commune avec les élus afin de connaître les biens et les limites de la commune. Il leur propose de faire un tour de moissonneuse batteuse.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal de séance, dressé et clos, le 07 avril 2026 à 20h15, a été signé, après lecture, par Monsieur le Maire, le secrétaire et les membres du conseil municipal.

Le Maire,
Alain DUBOIS

Les membres présents	Signature
Jean-François GOURBILLON	
Mathilde BERNARD	
Ghislain HURÉ	
Frédéric SCÉAU	
Elisabeth GOURBILLON	
Anne CORMILLOT	
Lucie HURÉ-DANIAU	
Thomas MAUCLERC	